



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E203037

VALABLE JUSQU'AU

28/01/2027

ÉDITÉ LE 12/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2019

Forme juridique : SAS  
DEPUIS LE 26/07/2022  
Capital : 5 000

**Registre du commerce ou répertoire des métiers :**

RC DIJON

Siret : 878 840 818 00024

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 4009691

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010961508104

**Assurance Responsabilité Civile :**

AXA FRANCE IARD 0000010961508104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

**Raison sociale :** AC BATIMENT9 RUE EN VAL FONTAINE  
21490 SAINT-JULIEN**Téléphone :** 03 80 48 59 79**Fax :****Portable :** 06 78 25 04 62**Responsabilité légale :**CAPFI (917 814 345) / CICCARDINI ROGER, RICHARD DIRECTEUR  
GÉNÉRAL / CICCARDINI ALEXANDRE PRÉSIDENT**Site Internet :** www.acbatiment.fr**E-mail :** contact@ac-batiment.fr

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 3 217 020

Tranche de classification : CA6

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	9	29/01/2024
Nombre total de qualifications : 1			

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.  
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT****Gérard SÉNIOR**  
**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.